



ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE
DE
1565 VALLON

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Début de séance	:	20h15
Présidence	:	Mme la Syndique, Isabelle Guerry
Local	:	Salle de la Chaumière
Présence	:	19 personnes et 6 personnes du Conseil
Convocation	:	Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans le No 48 de la Feuille Officielle du 03.12.2021 – Affichage au pilier public – Distribution d'avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 179 de novembre 2021

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 mai 2021
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Budget 2022
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation du rapport de la Commission financière
du budget de fonctionnement
du budget des investissements, point par point
3. Approbation du règlement des finances
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
4. Approbation des statuts AIRPG Association intercommunale pour la revitalisation de la petite-Glâne
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
5. Divers

Scrutateur	:	M. Frédéric Collaud
Excusées	:	Mme Arlette Beureux, Mme Sandrine Baeriswyl, Mme Sandrine Chardonnens
Procès-verbal	:	Mme Françoise Roth, secrétaire communale

La Préfecture nous autorise à organiser cette assemblée communale, tout en respectant scrupuleusement les mesures et recommandations du Conseil fédéral ainsi que du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Un plan de protection a été mis en place avec les mesures suivantes :

- Port du masque obligatoire (masque à disposition)
- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée de la salle (désinfectant mis à disposition)
- Respect de la distance interpersonnelle avec une mise en place des chaises prévoyant des espacements entre les personnes
- Pas de collation, ni de verrée
- Une liste des participants a été établie

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. Elle remercie les personnes présentes de s'être déplacées et rappelle les mesures sanitaires en vigueur, soit le port du masque et les distances réglementaires.

Elle propose à l'assemblée une modification au tractanda publié dans le Vallon-Nouvelles no 179. Le point 5 devient « Association du cycle d'orientation des communes de la Broye – modification statutaires » et le point « Divers » sera reporté au point 6.

Elle demande l'approbation des citoyens présents quant à la modification du tractanda de cette assemblée par mains levées. Cette modification de tractanda est acceptée à l'unanimité.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2021. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à mains levées à l'unanimité.

2. Budget 2022

M. Philippe Blanchard, Conseiller communal, informe les personnes présentes que dès le 1^{er} janvier 2022, nous devons appliquer un nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Celui-ci est obligatoire et permettra de standardiser tous les comptes des communes pour une meilleure transparence. Pour notre commune cela représente un véritable défi pour notre boursière. La difficulté sera d'effectuer des comparaisons par rapport aux années précédentes. Cette année, notre boursière a fait un travail non négligeable afin de vous présenter un budget 2022 qui puisse être mis en relation avec les années précédentes.

Il donne la parole à Mme Jessica Bourgeois, Boursière communale, pour la présentation du budget de fonctionnement 2022. Celui-ci est affiché sur un présentoir et lu point par point.

2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'755'617.45 et les recettes à Fr. 1'663'213.- Il en résulte un excédent de charges de Fr. 92'404.45.

M. Frédéric Collaud a constaté une charge de 35'000.- pour le service technique de la commune de Gletterens. M. Stéphane Vessaz lui répond que cela concerne la création d'un bureau technique intercommunal avec Gletterens et Delley-Portalban et que les détails seront transmis sous le point « divers ». M. Christian Ballaman intervient et souligne que les informations doivent être transmises

avant l'adoption du budget puisque cette charge est reportée dans le budget. M. Vessaz donne de plus amples détails quant à la création de ce bureau technique intercommunal. Un technicien a été engagé par la commune de Delley/Portalban et les trois communes vont participer à payer son salaire au prorata de son activité pour la commune. Il a été évalué un pourcentage de 20% pour Vallon. Il a été compté également un montant de Fr. 10'000.- pour des frais de matériels informatiques et de bureau. A la fin de chaque année, un décompte sera établi afin d'établir le temps de travail effectif pour notre commune. Son rôle sera le contrôle de la police des constructions, le suivi des chantiers, le suivi administratif dans Friac. M. Thierry Billieux, Conseiller communal, ajoute qu'avec la nouvelle loi de l'ECAB, nous avons l'obligation d'avoir un responsable incendie pour le contrôle des bâtiments. Cette personne doit avoir suivi une formation de l'ECAB. La personne engagée est M. Romain Cuany, actuellement technicien auprès de la commune de Châbles. M. Blanchard, Conseiller communal, souligne qu'il y aura également une diminution des vacations de M. Stéphane Vessaz et théoriquement une baisse du travail du secrétariat communal. Des heures seront également refacturées aux propriétaires lors des différents contrôles ECAB obligatoires. A l'heure actuelle, il est nécessaire d'avoir un bureau technique même pour une petite commune comme la nôtre, pour être aux normes par rapport à la loi quant aux différents contrôles à effectuer.

M. Cyrille Joye demande en quoi consiste la location des sapeurs-pompiers. M. Thierry Billieux indique que c'est le CSPI d'Agnens qui paie un loyer mensuel de Fr. 100.- pour les locaux des pompiers. M. Joye demande si ces locaux pourraient être mis à disposition. Il lui est répondu que notre commune pourrait récupérer ces locaux lorsque le CSPI d'Agnens sera dissous avec la réforme des sapeurs-pompiers en cours, éventuellement d'ici deux ans. M. Billieux fait partie du Copil afin de défendre d'une part, le CSPI d'Agnens comme base de départ pour notre région et deuxièmement de récupérer nos locaux.

2.2 Budget des investissements

Le budget des investissements s'élève à Fr. 506'000.- et comprend les investissements suivants :

- PIEP, bouclage d'adduction d'eau, Rte du Chêne au Ch. des Mosaïques, Fr. 466'000.-.
- Renouvellement du mobilier du bureau communal, Fr. 10'000.-.
- Mise aux normes de la cuisine du Musée Romain de Vallon, Fr. 30'000.-.

Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Billieux, Conseiller communal, qui va présenter l'investissement relatif au bouclage d'adduction d'eau, soit l'étape 1 du PIEP.

M. Billieux informe la population que nous allons démarrer le projet des infrastructures d'eau potable. Nous souhaitons effectuer des améliorations quant au réseau d'eau car notre commune a une seule conduite qui va du haut jusqu'au bas du village, il n'y a pas d'alimentation secondaire par un autre endroit. Le Service du feu nous demande également d'augmenter notre capacité d'eau pour l'extinction avec l'agrandissement du village. La mesure no 1 du PIEP envisagée, est une conduite qui longe le chemin du Chêne, qui démarre de la route de la Chaumière jusqu'au chemin des Mosaïques. C'est une conduite qui sera aménagée en pleine terre le long du chemin de remaniement et ensuite du côté opposé aux habitations du quartier des Mosaïques, ceci afin d'éviter de démonter des murs existants. Cet aménagement demande un permis de construire et des discussions seront établies avec les différents propriétaires des terrains. Cette mesure permet de boucler en une fois le village. La totalité du PIEP prévoit un budget de Fr. 1'400'000.- planifié sur plus de 20 ans. Le devis estimatif du bureau d'ingénieurs pour cette étape 1, est de Fr. 466'000.-.

M. Cyrille Joye demande si des chambres seront ajoutées sur le parcours. M. Thierry Billieux lui répond que des vannes seront installées, c'est nécessaire afin de fermer le réseau si besoin. Les conduites sont prévues en fonte avec un diamètre de 125.

M. Frédéric Collaud signale qu'il y a déjà une conduite d'arrosage pour l'eau existante le long de ce chemin de remaniement. Cette conduite est du même côté que les travaux envisagés. Il est pris

note de cette information. Il lui est répondu que des précautions seront prises afin de ne pas endommager cette conduite d'arrosage existante.

Il n'y a plus de questions sur ce sujet.

Mme la Présidente donne de plus amples informations quant à l'investissement souhaité pour le renouvellement du mobilier de la salle du Conseil qui a plus de 30 ans. L'achat d'une nouvelle table plus grande, de nouvelles chaises, d'un téléviseur avec un support de fixation pour la projection des séances du Conseil sont envisagés. Trois offres ont été demandées et le coût total est estimé à Fr. 10'000.-.

Mme la Présidente poursuit et présente l'investissement quant à la mise aux normes de la cuisine du Musée Romain de Vallon. Suite à l'enquête de M. Rossier, il a été relevé par de nombreux citoyens qu'il manque dans notre village un lieu de rencontre. Les membres du Conseil ont retenu l'idée de la possible réouverture du restaurant du musée. Des discussions ont été entreprises avec les responsables du musée de Vallon qui sont d'accord d'entrer dans cette démarche, avec pour avantage pour le musée, une meilleure visibilité. Un des soucis majeurs est cependant la mise aux normes de la cuisine chiffrée à Fr. 30'000.-. Le musée n'a pas les moyens financiers de faire ces travaux et propose que notre commune les prenne en charge. En contrepartie, le musée ne demandera pas de loyer pour les locaux pendant 3 ans. L'idée est de compenser totalement cet investissement. Le deuxième défi est de trouver un tenancier. Les membres du Conseil ont approché quelques personnes. Mme la Présidente tient à souligner qu'il est évident que nous ne nous n'engagerons dans aucuns travaux tant que l'aspect financier ne sera pas réglé avec le musée, et tant qu'un tenancier ne sera pas trouvé. Le crédit est demandé sous réserve que tous les éléments précités soient éclaircis.

M. Christian Ballaman demande quels seront les horaires d'ouverture de ce restaurant ? de 13h à 17h ? Il n'est pas favorable à l'idée d'investir une telle somme pour 20 heures par semaine d'exploitation. Il lui est répondu que cela ne sera pas le cas, l'idée est d'exploiter un restaurant ouvert le matin, à midi et le soir.

M. Frédéric Collaud émet une remarque. Il est d'avis que ce coût de Fr. 30'000.- est largement sous-estimé, car selon lui un décanteur à graisses est obligatoire. Ce seul appareil est estimé au minimum à Fr. 50'000.- et que le coût est supérieur, plus près de Fr. 100'000.-. Mme la Présidente répond qu'une personne du métier a fait une inspection des différents appareils de la cuisine. Elle ne peut toutefois pas répondre si un décanteur à graisses est déjà présent dans les locaux. Elle va se renseigner.

M. Pierre Waser souligne qu'avant d'aller de l'avant, il convient de nous renseigner auprès de personnes compétentes liées à l'Etat, qui pourront nous transmettre des directives et répondre à cette question de l'équipement dans une cuisine pour être aux normes. Il n'est toutefois pas convaincu que notre petite commune amène une large clientèle, d'autres tenanciers ont essayé par le passé et cela n'a jamais marché. Mme la Présidente précise que le musée a l'intention d'aménager l'extérieur avec une place de jeux pour les enfants, ce qui peut amener du monde.

M. Cyrille Joye est d'avis que cela n'est pas le moment d'ouvrir un restaurant avec la situation actuelle. On n'est pas un village à restaurant et celui du musée n'a jamais marché. Il est préférable d'investir ces locaux pour autre chose mais pas pour un restaurant.

M. Fragnière souligne le fait que la population souhaite un lieu de rencontre suite au sondage de M. Rossier. Il demande le lien entre ce sondage et la décision du Conseil d'effectuer la mise aux normes du restaurant du musée. Mme la Présidente répond que pour notre village, un lieu de rencontre pourrait être un restaurant.

M. Christian Ballaman prend la parole et conseille de faire une étude particulière à ce sujet et de reporter ce point à une autre assemblée, lorsque le Conseil aura plus de détails. M. Thierry Billieux explique que le but de notre autorité est de faire la banque pour le musée et ensuite de récupérer les loyers du tenancier, ce n'est pas un investissement à fond perdu. M. Christian Ballaman signale que les loyers que le tenancier payera ne sont pas reportés au budget. Le musée souhaiterait que la commune gère le restaurant. Si aucun tenancier n'est trouvé, aucuns travaux ne seront entrepris.

M. Pierre Waser fait la remarque que les habitants souhaitent un lieu de rencontre, pourquoi ne pas vérifier si les gens souhaitent se déplacer au café du musée, ceci avant de faire des frais et des travaux. Mme la Présidente indique qu'il faudrait trouver des personnes pour gérer ces ouvertures. Cela sera étudié par le Conseil.

M. Frédéric Collaud demande à qui appartient le musée. Mme la Présidente lui répond qu'il appartient au canton. M. Collaud est d'avis que c'est étonnant que le canton ne puisse pas investir un montant de Fr. 30'000.- ou alors il ne souhaite pas prendre ce risque. Mme la Présidente précise que la 1^{ère} démarche a été de contacter le comité du musée, pas encore le canton.

Mme la Présidente demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui souhaitent maintenir ce point au budget d'investissement. Il y a 15 avis défavorables et 4 abstentions. Mme la Présidente remercie l'assemblée pour ces remarques constructives. Ce point sera donc reporté à l'assemblée du mois de mai 2022.

2.3 Rapport de la commission financière

Mme la Présidente cède la parole à M. Christian Ballaman, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Il nous informe que tous les membres de la commission se sont réunis le 30 novembre 2021 pour examiner le budget 2022. Les membres suivants étaient présents : Mme Isabelle Guerry, Syndique, Mme Jessica Bourgeois, Boursière communale, Mme Marie Zbinden, Vice-présidente, Mme Mirna Garzoni, Secrétaire de la commission, M. Philippe Blanchard, Conseiller communal et responsable des finances, M. Etienne Boinay, membre ainsi que le Président, M. Christian Ballaman.

Le Président de la commission constate que la nouvelle loi du 22 mars 2018 sur les finances communales est entrée en vigueur et introduit la mise en œuvre du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Pour ce budget 2022, il n'est pas possible de faire des comparaisons significatives avec le budget 2021. Cela pourra se faire d'ici les trois prochaines années. Il remercie Mme Jessica Bourgeois, Boursière, pour son travail qui a permis à la commission d'avoir une explication concrète et compréhensive de ce budget 2022.

Des remarques sont formulées sur les augmentations dans différents chapitres du budget de fonctionnement. Elle relève que le prochain exercice prévoit un excédent de charges d'un montant de Fr. 92'404.45.

Le total des investissements s'élèvera à Fr. 476'000.-, étant donné que l'investissement relatif à la mise aux normes de la cuisine du musée romain a été retiré lors de cette assemblée. Le financement des investissements sera assuré par la caisse communale pour $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ par un emprunt.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022, tels qu'ils leur ont été présentés.

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la commission financière. Il n'y a pas de remarques ou de questions formulées par l'assemblée.

2.4 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière. Celui-ci est approuvé à mains levées, avec 15 voix favorables et 4 abstentions des membres présents de la commission financière.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le budget de fonctionnement 2022 avec un excédent de charges de 92'404.45. Celui-ci est approuvé à mains levées avec 18 voix favorables et 1 abstention.

Mme la Présidente soumet également au vote, point par point, les différents investissements :

- le point « bouclage d'adduction d'eau - route du Chêne au chemin des Mosaïques », avec un investissement de Fr 466'000.-, est approuvé à mains levées, avec 18 voix favorables et 1 abstention.
- le point « renouvellement du mobilier du bureau communal », avec un investissement de Fr. 10'000.- est approuvé à mains levées, avec 16 voix favorables, 1 avis contraire et 2 abstentions.

Mme la Présidente remercie l'assemblée d'avoir accepté ces deux investissements.

3. Approbation du règlement des finances

M. Philippe Blanchard, Conseiller communal, informe les personnes présentes que ce règlement ne sera pas lu, étant donné que ce dernier a été publié sur notre site internet, disponible également à l'administration ceci dans les délais réglementaires. Ce dernier a été validé par le service des communes, par le Conseil communal et par la commission financière. La dernière étape est la validation de ce dernier par l'assemblée communale afin d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Il n'y a pas de questions formulées sur ce règlement des finances.

Mme la Présidente demande aux personnes présentes de bien vouloir approuver ce règlement des finances. Ce dernier est approuvé à mains levées à l'unanimité.

4. Approbation des statuts AIRPG - Association Intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne

M. Philippe Blanchard poursuit avec l'approbation des statuts de cette association intercommunale. Il présente des diapositives rappelant le projet de revitalisation de la petite Glâne qui traverse les quatre communes. Il y a trois objectifs principaux, une protection contre les crues, le développement de la flore et de la faune ainsi qu'un lieu de vie plus agréable pour les habitants. Pour Vallon, cela représente un élargissement du cours d'eau sur une distance de 600 mètres et l'investissement final pour notre commune se monterait à un peu plus de Fr. 50'000.-, après déduction des subventions fédérales, cantonales, des participations exceptionnelles du canton de Fribourg, du sponsoring, des échanges de terrain avec certains propriétaires. Afin de mettre en route ce projet, nous devons créer une association intercommunale. Les statuts sont basés sur ceux, entre autres, de l'AGMV et validés par le service des communes. Ils ont été acceptés par les différents Conseils communaux et municipaux, par le Conseil général de Vully-les-Lacs et Missy ainsi que par l'assemblée de St-Aubin.

Il n'y a pas de remarques ou de questions formulées.

Mme la Présidente demande aux personnes présentes de bien vouloir approuver les statuts de l'AIRPG. Les statuts sont approuvés à mains levées avec 18 voix favorables et 1 abstention.

5. Association du CO de la Broye – modification statutaire

Mme la Présidente prend la parole et informe l'assemblée qu'il y a uniquement un article qui doit être modifié. C'est en lien avec les nouvelles normes MCH2 et l'ouverture du CO de Cugy. Cette modification statutaire a été approuvée par les délégués de l'association du CO de la Broye. L'article 27 « emprunts » doit être validé par notre assemblée communale avec une modification quant aux différents montants d'emprunts.

Art 27. Emprunts

¹ L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 50 millions de francs 30 millions de francs.

² L'Association peut en outre contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de 2 millions de francs Fr. 800'000.--.

Il n'y a pas de remarques à ce sujet. Mme la Présidente demande aux personnes présentes de bien vouloir approuver cette modification à mains levées. Il y a 16 voix favorables et 3 abstentions.

6. Divers

M. Marcel Guinnard demande quand le bureau technique sera mis en fonction. M. Vessaz répond que ce sera au début février 2022. Il est confirmé également qu'il sera formé au niveau de l'ECAB.

M. Thierry Billieux indique aux citoyens présents, qu'une étude est en cours pour l'extinction de l'éclairage public la nuit, à l'exception des endroits dangereux tels que les passages piétons qui eux ne subiront pas de changement. M. Pierre Waser souligne que certaines communes avaient essayé de mettre en place cette extinction des lumières et n'avait pas de retour positif. Serait-il possible de diminuer partiellement certains secteurs ou de varier l'éclairage en fonction des heures ? M. Philippe Blanchard signale que c'est déjà le cas actuellement, on ne s'en rend pas compte mais il y a déjà une programmation sur tout le réseau, avec une baisse jusqu'à 20% dans certains secteurs. M. Billieux indique que toutes les options sont ouvertes et que l'autorité communale va se renseigner auprès d'autres communes afin de vérifier ce qui est le plus intéressant, ce qui est le plus adapté au niveau de la pollution lumineuse.

M. Billieux rappelle que nous sommes toujours à la recherche d'un local d'entreposage de matériel.

M. Philippe Blanchard transmet des informations quant aux travaux qui ont eu lieu au bord des routes vaudoises. Ils ont procédé à des renforcements des bordures avec pour but de mieux récupérer l'eau. Ces travaux étaient mandatés par le canton de Vaud.

La parole est donnée aux citoyens.

M. Boinay a appris récemment que le carrefour en bas de Carignan est un point noir du canton de Fribourg. Est-ce qu'une étude pourrait être envisagée afin d'implémenter un giratoire à cet endroit. M. Philippe Blanchard lui répond qu'il n'y a pas eu d'étude au sujet d'un giratoire. Il signale toutefois qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il y a eu des discussions avec le canton pour au moins baisser la vitesse à 60km/heure et le canton n'a jamais voulu entrer en matière. M. Billieux ajoute qu'il y a eu plusieurs discussions à ce sujet et que suite à une vision locale avec le service des ponts et chaussée, ils ont relevé que le passage-piéton au niveau du musée est non réglementaire; la vitesse est trop élevée sur ce tronçon. Il a été argumenté par leur service qu'il faut cependant des habitations des deux côtés de la route pour une réduction de la vitesse. L'interdiction de dépasser est située à moins de 20 mètres de ce carrefour mais leur service ne souhaitait pas effectuer de modifications, cela impliquerait une interdiction de dépasser à d'autres endroits dans le canton de Fribourg. Plusieurs mesures ont été demandées au canton les années passées et cela a été à chaque fois refusé. Il est d'avis toutefois que la sensibilité à la circulation a changé ces dernières années et des démarches vont à nouveau être effectuées. L'autorité communale est consciente de la dangerosité

de ce carrefour, particulièrement pour les personnes se rendant à la buvette ou voulant à nouveau s'engager sur la route cantonale depuis la buvette.

M. Cyrille Joye demande des nouvelles quant au projet de l'arrêt de bus au milieu du village. M. Thierry Billieux lui répond que le Conseil communal a mis en stand-by ce projet, étant donné que nous avons eu connaissance de l'information que les arrêts de bus seront repris et à la charge du canton.

M. Cyrille Joye fait la remarque que de nombreux appartements et villas seront construites dans le quartier du Galicet et qu'il y aura une augmentation de trafic sur ce chemin d'accès qui est à l'heure actuelle étroit, rendant difficile le croisement de deux voitures. Qu'est ce qui est prévu suite à la construction de 25 appartements, un rond-point est-il envisagé ? M. Stéphane Vessaz lui répond que rien n'est prévu au niveau de la route du Galicet. D'autres citoyens sont du même avis que M. Joye, des enfants se rendent à pied pour prendre le bus et le trafic devrait être réduit à 30 km/heure. Il est pris note de ces remarques.

M. Nicolas Chardonnens voudrait savoir si un projet de compacteuse est en étude au village, ou si une collaboration est en cours avec Grandcour. Il souligne le fait que cela a l'avantage de pouvoir déposer ses déchets en tout temps et de payer le coût exact de ses déchets. Mme la Syndique répond que Grandcour souhaitait faire sa propre expérience sur une année avant d'éventuellement entrer en matière avec notre commune. M. Billieux indique que le Conseil communal s'est penché sur le sujet, que le principal problème est que l'installation d'une compacteuse ne signifierait pas l'arrêt du ramassage des poubelles dans le village pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. L'autre problème est où installé cette compacteuse car cela implique une augmentation du trafic, du bruit et naturellement aucun citoyen ne souhaite cette installation à côté de sa maison. Pour conclure, M. Billieux indique qu'une étude sera effectuée afin de quantifier le nombre de personnes qui n'ont pas de véhicules et souhaitent le maintien du ramassage hebdomadaire, en tenant compte de l'impact financier, environnemental également.

M. Nicolas Chardonnens demande quel est le niveau de sécurité informatique de la commune au niveau des données des citoyens, vu qu'il y a de plus en plus d'attaques ces derniers mois. M. Philippe Blanchard signale que des démarches ont été entreprises cette année avec l'aide d'une entreprise informatique. Nos données sont hébergées sur un cloud suisse et sécurisées, l'accès nécessite une double authentification. Cette solution a amené d'autres avantages, tels que la possibilité de télétravail pour le personnel communal, tout en améliorant la sécurité.

Mme la Présidente indique qu'en raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas partager le verre de l'amitié. Le Conseil souhaite néanmoins remettre à chaque citoyen, une bouteille de vin cuit produite par Mme Marinette et M. Marcel Guinnard en remplacement de la traditionnelle verrée. Elle rappelle que le marché de Noël aura lieu ce dimanche et invite les citoyens à venir à la fenêtre de l'Avent du Conseil de 18h30 à 20h. Elle invite les citoyens à réserver des dates au mois de mai pour la fête de lutte qui est organisée en collaboration avec la Commune de Delley/Portalban et qui aura lieu à Portalban les 13-14 et 15 mai 2022.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie les citoyens présents à cette assemblée et en son nom et celui du Conseil communal, elle souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année. Elle souhaite que chacun prenne soin de soi et de sa famille. Il est 21h50 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :



F. Roth



La Présidente :



I. Guerry